

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 014-200065027-20240417-ARRETE33C-AI

Arrêté n° 2024 - 33C

## ARRETE DU MAIRE Portant fixation des tarifs des salles des fêtes

Le maire de Thue et Mue,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire, Vu la délibération n°2024-27 du conseil municipal du 10 avril 2024 proposant au Maire de modifier les tarifs des salles de fêtes.

## DECIDE

## Article 1er: Les tarifs des salles sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Thue Tarifs adoptés en 2024 applicables à compter des nouvelles réservations	BROUAY	СНЕПХ	LE MESNIL PATRY	PUTOT EN BESSIN	STE CROIX GRAND TONNE
Nombre de personnes autorisés / pour soirée dansante	110/80	300	90	110/80	110/80
Surface de la salle	140 M²	300 M <sup>2</sup>	100M²	120 M <sup>2</sup>	110 M²
LOCATION DES SALLES	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
Week end habitants THUE ET MUE	270 €	370 €	230€	250€	185€
Jour en semaine THUE ET MUE	90 €	100 €	80€	80€	60€
Week-end HORS THUE ET MUE	440 €	570 €	400€	420€	300€
Jour en semaine HORS THUE ET MUE	140 €	250 €	100€	120€	100€
Inhumation					
Réveillon : 31 décembre	500€	800 €	500€	500€	TARIFSWE
LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS	BROUAY	CHEUX	LE MESNIL PATRY	PUTOT EN BESSIN	
ASSOCIATIONS COMMUNE DELEGUEE	G R A T U		G R A T U I	G R A T U I T E	G R A T U I
1 JOURNEE OU SOIREE		2 fois			
1 JOURNEE OU SOIREE		70€			
WEEK END		1 fois gratuit/an			
WEEK END	É	300 €	E		Ē
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE DELEGUEE					
1 JOURNEE OU SOIREE	90 €	100 €	80€	80€	60€
WEEK END	270€	370 €	230€	250€	185€
ASSOCIATIONS HORS THUE ET MUE					
1 JOURNEE OU SOIREE	140€	250 €	100€	120€	100€
WEEK END	440 €	570 €	400€	420€	300€
SUPPLEMENT POL		RS ET LES ASSOCIATIO			
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	35 €	50 €	35 €	35 €	35 €
VAISSELLE	ASSOCIATION DU BAL		PAS DE VAISSELLE	50 € pour 120 couverts	COMITE DES FETES
THUE ET MUE	1 € du couvert	PAS DE VAISSELLE			1 €
HORS THUE ET MUE	1€50 du couvert				

Article 2 : des frais de location s'ajoutent à hauteur de 10%

<u>Article 3</u>: Le maire de la ville de Thue et Mue et le comptable public assignataire de Caen Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à THUE ET MUE, le 15 a vil 2024

Le maire,
Michel LAFON

Parc d'activités de Cardonville 8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse 14740 Thue-et-Mue Tél.: 02 31 80 78 25 Fox: 02 31 08 06 52 accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr